

— Scolarisation des — enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement

3 L'opinion des enseignants



2012

*Observatoire régional de la santé
des Pays de la Loire*

*Centre régional d'études et
de ressources pour l'autisme
des Pays de la Loire*

— **Scolarisation des** —
enfants avec autisme
ou autres troubles envahissants
du développement

3 **L'opinion des enseignants**

2012

*Observatoire régional de la santé
des Pays de la Loire*

*Centre régional d'études et
de ressources pour l'autisme
des Pays de la Loire*

Citation suggérée : ORS Pays de la Loire, CRERA Pays de la Loire. (2012).
Scolarisation des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement.
3. L'opinion des enseignants. 47 p.

ISBN : 978-2-908417-49-4

Conception graphique couverture : Brigitte Dubois - Tél. 06 71 90 41 33

Impression : Offset 5 Edition - Tél. 02 51 94 79 14

Imprimé en septembre 2012

Ce rapport a été réalisé par Elodie Cercier et François Tuffreau (ORS Pays de la Loire), sous la direction du Dr Guy Dupuis, pédopsychiatre (CRERA des Pays de la Loire).

Nous tenons à remercier pour leur contribution :

- *le Recteur de l'académie de Nantes, qui a permis l'organisation de cette enquête,*
- *les parents et les enseignants qui ont accepté d'y participer,*
- *les professionnels du CRERA (unité d'Angers) qui ont apporté leur concours à l'organisation du recueil des données.*
- *Mme Biette, collègue des familles du CRERA, représentante de l'URAPEI pour sa relecture attentive.*

Cette étude a été réalisée également grâce au concours de :

- *M. Bourdon, maître de conférences en science de l'éducation, Université de Nantes/IUFM*
- *Dr Héron-Rougier, médecin conseiller technique auprès du recteur, Rectorat de l'académie de Nantes*
- *M. Labbay, inspecteur conseiller technique ASH auprès du recteur, Rectorat de l'académie de Nantes*
- *M. Portrait, enseignant spécialisé, CRERA des Pays de la Loire*
- *Dr de Rusunan, médecin inspecteur de santé publique, ARS Pays de la Loire.*

► Centre régional d'études et de ressources sur l'autisme
► Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

PREAMBULE

Le Centre régional d'études et de ressources sur l'autisme (CRERA) a développé, en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Observatoire régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire, un projet visant à "*décrire les conditions de scolarisation des jeunes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement jusqu'à l'âge de 20 ans*", afin d'identifier d'éventuelles difficultés de parcours et proposer des aménagements.

Ce projet a été conçu en trois étapes, afin de recueillir l'opinion des différents acteurs impliqués dans le parcours de scolarisation :

- une première enquête a été menée en 2009 auprès des parents d'enfants avec autisme ou autres TED. Les résultats de cette étude ont été publiés en 2010.
- une deuxième enquête, s'adressant aux professionnels de l'accompagnement médico-éducatif, a été réalisée en 2009-2011. Les résultats ont été publiés en mai 2012.
- **la troisième enquête, concernant les enseignants, fait l'objet du présent rapport.**

Cette enquête a permis de rassembler de nombreuses informations sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme ou autres TED.

Les opinions recueillies sont celles des professionnels enquêtés, qui enseignent dans les écoles primaires, en collège ou en lycée, en établissement de santé ou dans un institut médico-éducatif. Les résultats de cette enquête doivent être interprétés en tenant compte de la manière dont le recrutement des enseignants, et donc des enfants, a été effectué (voir chapitre 1, méthodologie). Il s'agit d'enfants scolarisés, la plupart ayant été en contact avec le Centre d'études et de ressources sur l'autisme (CRERA) d'Angers. Ces résultats ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la situation de l'ensemble des enfants avec autisme ou autres TED de la région.

SOMMAIRE

CHAPITRE I

Méthodologie	7
1.1. Objectifs	7
1.2. Critères d'inclusion et modalités de recrutement.....	7
1.3. Questionnaire	8
1.4. Traitements statistiques	8

CHAPITRE II

Les enseignants répondants	9
2.1. Les lieux de scolarisation	10
2.2. Expérience auprès des enfants en situation de handicap	11
2.3. Formation spécifique des enseignants	12

CHAPITRE III

Les conditions de scolarisation des enfants	14
3.1. Caractéristiques démographiques des enfants	14
3.2. Les conditions de scolarisation	15
3.3. Soutien à la scolarité	16
3.4. Accompagnement éducatif et thérapeutique des enfants	18

CHAPITRE IV

La perception des enseignants sur les conditions de scolarisation des enfants	22
4.1. Près de 80 % d'opinions favorables sur les conditions de scolarisation de l'enfant	22
4.2. La perception des effets de la loi de 2005	27

BIBLIOGRAPHIE	33
----------------------------	----

ANNEXES

A1. Effectifs scolarisés, et effectifs d'enseignants	36
A2. Enseignant spécialisé	37
A3. Enseignant référent	38
A4. Equipe de suivi de scolarisation	40
A5. Opinion des différentes catégories d'enseignants sur les conditions de scolarisation	41
A6. Questionnaire	44
A7. Sigles.....	47

CHAPITRE I

Méthodologie

1.1. Objectifs

L'objectif de cette enquête est de recueillir les perceptions des enseignants sur les parcours et conditions de scolarisation des enfants avec autisme ou autres TED afin d'en repérer les obstacles, pour ensuite envisager des améliorations.

1.2. Critères d'inclusion et modalités de recrutement

La population cible de l'enquête est composée des enseignants en contact direct ou indirect avec des enfants avec autisme ou autres TED scolarisés dans la région des Pays de la Loire.

Cette enquête concerne à la fois :

- les enseignants des classes ordinaires du premier degré des établissements publics et privés,
- les professeurs principaux des collèges et lycées (publics ou privés),
- les enseignants des classes adaptées du premier ou du second degré (publics ou privés),
- les enseignants en IME et en établissement de santé,
- les enseignants référents des cinq départements de la région.

Pour organiser la collecte des données, le protocole suivant a été retenu. Les enseignants ont été contactés par le biais des parents d'enfants avec autisme ou autres TED volontaires, cette méthode permettant de ne pas déroger au secret médical lié au diagnostic.

Les parents ont été "recrutés" dans un premier temps parmi les participants à la première enquête, puis ensuite au sein de la file active du CRERA pour les années 2009 et 2010 (parents dont l'enfant de moins de 20 ans a bénéficié d'un bilan diagnostique au CRERA).

Les parents volontaires étaient alors en charge de contacter les enseignants de leur enfant pour leur proposer de participer à l'enquête¹.

Dans le cas où les enseignants acceptaient de participer, un formulaire d'accord parents/enseignants était signé et retourné au CRERA, le formulaire signé permettant alors un contact téléphonique avec les enseignants participants puis l'envoi du questionnaire avec une enveloppe T de retour à l'ORS. Afin d'optimiser le taux de réponses, une relance téléphonique a été assurée par les membres du CRERA.

Chaque questionnaire est anonyme mais numéroté afin de suivre, le temps du recueil, le processus de retour et d'optimiser le taux de répondants.

Le recueil de données s'est étalé de mars à juillet 2011.

¹ Dans l'objectif de potentialiser le nombre des répondants, ont été précisément sollicités pour un même enfant : le (les) enseignant(s) actuel(s), et de l'année précédente, ainsi que l'enseignant référent actuel.

1.3. Questionnaire

Le questionnaire est proche de celui de la deuxième enquête, adressée aux professionnels de l'accompagnement médico-éducatif.

Il comporte trois parties.

- 1^{ère} partie : caractéristiques et conditions de scolarisation de l'enfant (date de naissance, sexe, mode de scolarisation, soutien à la scolarité), type d'accompagnement éducatif et thérapeutique en parallèle de l'école,
- 2^{ème} partie : opinion et perception de l'enseignant sur les conditions de scolarisation de l'enfant,
- 3^{ème} partie : caractéristiques du professionnel répondant (âge, sexe, activité, lieu d'exercice) et opinion relative aux effets de la réforme de 2005.

Les enseignants ont renseigné la situation pour laquelle ils ont été sollicités (par les parents), en considérant la dernière année de contact avec l'enfant.

1.4. Traitements statistiques

L'ensemble des variables a fait l'objet d'un traitement à l'aide du logiciel SPSS®.

Les résultats sont exprimés sous forme de pourcentage, et, en cas de réponses manquantes, ces derniers sont calculés uniquement sur les réponses valides.

Le test du Khi-2 a pu être utilisé pour effectuer des comparaisons de proportions. Ce test permet de déterminer si une différence de proportion entre deux ou plusieurs groupes est, ou non, statistiquement significative. Ici, la différence a été considérée significative pour un risque d'erreur inférieur à 5 % ($p < 0,05$).

CHAPITRE II

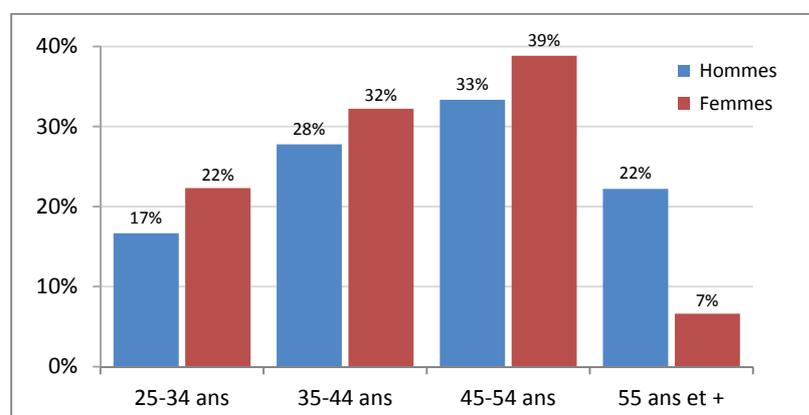
Les enseignants répondants

L'enquête a été menée auprès des enseignants de l'Éducation nationale, qui ont été en contact direct ou indirect avec un enfant avec autisme ou autres TED bénéficiant d'un temps de scolarisation.

191 enseignants ont répondu à cette enquête.

Trois répondants sur quatre sont des femmes. Résultat cohérent avec la structure démographique de la profession d'enseignants (plus de 80 % de femmes dans le premier degré et autour de 60 % dans le second degré).

Figure 1. Répartition des répondants selon l'âge et le sexe



Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

L'âge moyen est de 43 ans (de 25 à 61 ans).

Les 45-54 ans sont le groupe d'âge le plus représenté, et 29 % des répondants ont 50 ans ou plus. Ces données sont proches de celles publiées par le Ministère de l'éducation nationale qui indique qu'en 2011, 26 % des enseignants (du secteur public) ont 50 ans et plus.

Les hommes sont un peu plus âgés que les femmes (avec une moyenne d'âge respectivement de 46 ans et 42 ans).

Les répondants se répartissent de la façon suivante :

- 34 % d'enseignants ordinaires du premier degré (n=61),
- 8 % d'enseignants ordinaires du second degré (n=15),
- 22 % d'enseignants spécialisés (n=39),
- 32 % d'enseignants référents (n=57),
- 4 % de "autres" (n=8 ; retraités, éducateur scolaire, suppléant, psychologue, responsable de SEGPA, conseiller pédagogique de circonscription).

Dans la suite de l'étude, et à des fins d'analyse, les enseignants ont été répartis en trois catégories :

- les enseignants en classes ordinaires (premier et second degré),
- les enseignants spécialisés,
- les enseignants référents.

Les huit enseignants de la catégorie "autres" ne sont pas inclus dans les analyses par groupe (mais ils figurent dans les statistiques concernant l'ensemble des répondants).

La structure démographique est profondément différente selon la catégorie d'enseignants.

Un enseignant référent sur deux est âgé de 50 ans ou plus, contre seulement 7 % des enseignants "ordinaires" du premier degré.

Figure 2. Répartition des enseignants par classe d'âge, selon leur catégorie

Catégories d'enseignants	25 à 34	35 à 49 ans	50 ans et plus	total
Enseignants du premier degré	40 %	53 %	7 %	100 %
- du second degré	8 %	62 %	31 %	100 %
- spécialisés	15 %	56 %	29 %	100 %
- référents	6 %	45 %	49 %	100 %

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

La répartition par sexe est elle aussi variable selon la catégorie d'enseignants. Les hommes représentent 30 % des enseignants spécialisés et un tiers des enseignants du second degré, mais seulement 16 % des enseignants du premier degré.

Un enseignant référent sur quatre est un homme.

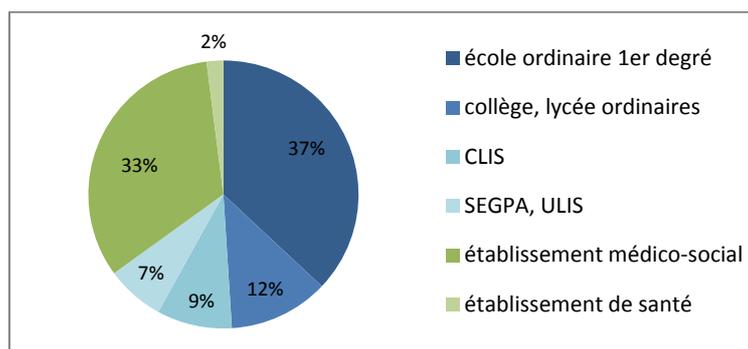
2.1. Les lieux de scolarisation

Parmi les enseignants ayant répondu à la question sur leur lieu d'exercice, et qui n'ont pas une fonction d'enseignant référent (n=123) :

- 48 % exercent dans un établissement public,
- 19 % dans un établissement privé sous contrat,
- 33 % en établissement médicosocial ou de santé.

La moitié des répondants exercent en école ordinaire du premier ou second degré (37 % en école maternelle ou primaire), 16 % dans des classes adaptées (CLIS, ULIS ou SEGPA), et un tiers dans des établissements médicosociaux (IME, ITEP) ou bien en établissements de santé. (Fig. 5)

Figure 3. Répartition des enseignants selon leurs lieux d'enseignement (n=120)



Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Selon leur catégorie, les lieux d'exercice sont très variables.

Figure 4. Lieux d'enseignement des différentes catégories d'enseignants

Catégories d'enseignants	École ordinaire 1 ^{er} degré	École ordinaire 2 nd degré	CLIS	SEGPA, ULIS	IME, ITEP	Établissement de santé	TOTAL
Enseignant ordinaire	58 %	19 %	3 %	1 %	19 %	0 %	100 %
Enseignant spécialisé	0 %	0 %	21 %	18 %	56 %	5 %	100 %

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Les enseignants spécialisés ne sont pas les seuls à enseigner en milieu adapté ou spécialisé : près d'un quart des enseignants "ordinaires" sont également dans ce cas.

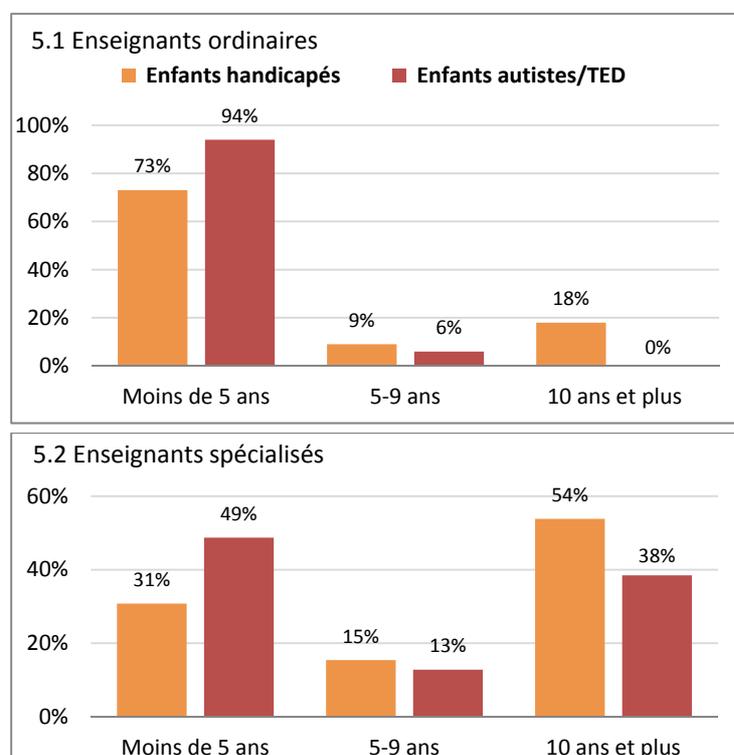
2.2. Expérience auprès des enfants en situation de handicap

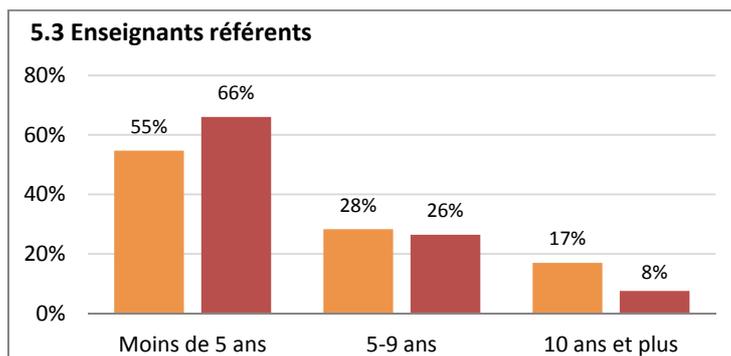
Une majorité d'enseignants déclarent participer au suivi scolaire d'enfants en situation de handicap depuis moins de cinq ans (55 %), en particulier pour les enfants avec autisme ou autres TED (72 %).

Les enseignants spécialisés ont une expérience plus conséquente que leurs collègues. 38 % d'entre eux participent au suivi d'enfants avec autisme ou autres TED depuis au moins dix ans alors que ce n'est le cas d'aucun enseignant ordinaire (94 % y participent depuis moins de cinq ans).

Deux tiers des enseignants référents suivent des enfants avec autisme ou autres TED depuis moins de 5 ans, et 8 % depuis 10 ans et plus (Fig. 7).

Figure 5. Nombre d'années de participation des enseignants au suivi scolaire d'enfants en situation de handicap ou avec autisme ou autres TED, selon la catégorie d'enseignants





Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Les pourcentages élevés d'enseignants, quelle que soit leur catégorie, à avoir rencontré des enfants avec autisme ou autres TED depuis moins de 5 ans peut être rapproché de plusieurs éléments :

- la loi de 2005 a instauré la fonction d'enseignants référents et ceux-ci occupent leur fonction depuis moins de cinq ans : leur connaissance de l'autisme est donc en général récente,
- l'impulsion de la loi de 2005 en faveur de la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire a facilité la scolarisation d'enfants handicapés dans les écoles, alors qu'auparavant ces enfants étaient accueillis essentiellement dans les structures spécialisées,
- la (re)connaissance du diagnostic de l'autisme et des TED s'est développée, en lien avec la création des centres ressources autisme et la publication des recommandations pour le diagnostic, également en 2005. L'élargissement de la qualification de TED révèle au corps enseignant des situations scolaires qui n'étaient pas perçues auparavant comme appartenant à ce champ précis.
- la situation des enseignants spécialisés est différente (près de 40 % étant en contact avec des enfants autistes depuis plus de 10 ans). Avant la loi de 2005, les enfants avec autisme ou autres TED étaient prioritairement scolarisés en milieu spécialisé.

2.3. Formation spécifique des enseignants

7 % des enseignants interrogés déclarent avoir reçu une formation spécifique à la scolarisation des enfants avec autisme ou autres TED, et 41 % une formation "partielle". La moitié des enseignants n'ont reçu aucune formation.

Selon la catégorie d'enseignants, la part de ceux qui déclarent avoir reçu une formation spécifique est variable : 20 % des enseignants spécialisés, mais seulement 2 % des enseignants du premier degré. Et aucun enseignant du second degré n'a reçu de formation spécifique. Les enseignants référents sont ceux qui ont le plus fréquemment reçu une formation partielle.

Figure 6. Formation spécifique des enseignants à la scolarisation d'enfants autistes

	Formation spécifique	Formation partielle	Absence de formation
Enseignants du premier degré	2 %	26 %	72 %
Enseignants du second degré	0 %	13 %	87 %
<i>Total enseignants ordinaires</i>	<i>1 %</i>	<i>24 %</i>	<i>75 %</i>
Enseignants spécialisés	20 %	53 %	25 %
Enseignants référents	6 %	58 %	36 %
Ensemble des enseignants	7 %	41 %	52 %

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

RESUME ET COMMENTAIRES

Trois groupes d'enseignants, aux fonctions différentes, ont été enquêtés

Dans la présente enquête, trois groupes d'enseignants ont été interrogés :

- les enseignants « référents »,
- les enseignants dits « spécialisés », qui ont une certification spécifique pour la scolarisation d'enfants handicapés ou en grande difficulté scolaire,
- les enseignants qualifiés « d'ordinaires » dans cette étude, qui enseignent le plus souvent dans des classes ordinaires mais aussi parfois en milieu spécialisé.

Les enseignants référents se distinguent des deux autres groupes car ils n'ont pas de fonction d'enseignement. La fonction d'enseignant référent a été instituée par la loi de 2005, afin de faciliter le parcours de scolarisation des enfants handicapés et de coordonner l'action des différents intervenants.

Ces trois groupes d'enseignants n'ont pas la même structure démographique. La majorité des enseignants référents sont âgés de plus de 50 ans contre moins de 30 % des enseignants spécialisés.

Une grande diversité des lieux de scolarisation

Cette enquête montre aussi une grande diversité des lieux de scolarisation au sein desquels exercent les enseignants : écoles ordinaires (premier et second degré), classes adaptées, institutions médicosociales (IME essentiellement), et établissements de santé (établissements psychiatriques principalement).

Quelle formation à l'autisme ?

Un quart des enseignants spécialisés et 36 % des enseignants référents déclarent ne pas avoir reçu de formation au suivi des enfants avec autisme ou autres TED. Cette proportion atteint 75 % parmi les enseignants dits « ordinaires ».

La nécessité de former à l'autisme les enseignants référents ou spécialisés et ceux exerçant dans les établissements spécialisés paraît prioritaire.

Il est plus difficile d'imaginer la manière dont les 47 000 enseignants de l'Académie de Nantes qui exercent en classe ordinaire peuvent bénéficier d'une telle formation. Les enseignants doivent en effet répondre aux besoins spécifiques d'enfants qui sont porteurs de handicap de toute nature (cécité, surdité, déficience cognitive, handicap psychique...), et qui peuvent nécessiter des adaptations pédagogiques spécifiques.

Différentes réponses sont déjà proposées au niveau académique. En 2010-2011, deux journées de formation sur les troubles spécifiques du langage et sur l'autisme ont été organisées par l'inspection académique de Loire-Atlantique à destination des enseignants (400 participants à chacune de ces journées). A partir de 2013, des formations de proximité "autisme" seront proposées dans les établissements du second degré, à la demande du chef d'établissement.

L'affectation de personnes ressources chargées d'apporter leur appui aux enseignants, en tant que de besoin, est sans doute à privilégier. Un enseignant du premier degré, mis à disposition au sein du centre de ressources sur l'autisme, à mi-temps, joue actuellement ce rôle pour l'ensemble de l'Académie.

► Centre régional d'études et de ressources sur l'autisme

► Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

CHAPITRE III

Les conditions de scolarisation des enfants

3.1. Caractéristiques démographiques des enfants

Les répondants ont fourni des renseignements sur les conditions de scolarisation de 186 enfants.

Quatre enfants sur cinq sont des garçons, conformément aux données connues de la littérature et à celles observées dans les deux premières enquêtes.

L'année de naissance de l'enfant est connue dans l'enquête. En revanche, l'âge de l'enfant au moment de l'enquête n'est pas connu précisément. Le protocole d'enquête incluait en effet les enseignants de l'année en cours mais également ceux de l'année précédente.

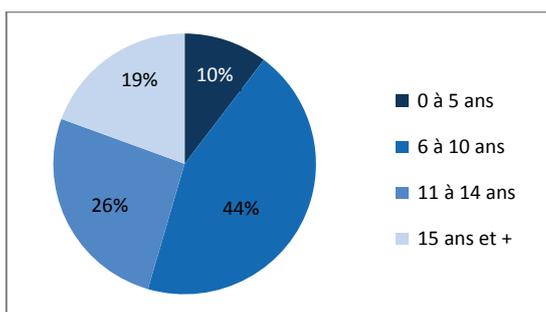
Pour faire face à cette difficulté, nous avons considéré que les enseignants répondants ont rencontré les enfants lors de l'année scolaire de réalisation de l'enquête (2010-2011), ce qui permet de donner une estimation de l'âge au 31 décembre 2010.

L'âge moyen estimé est de 10,4 ans (avec une dispersion de 3 à 20 ans). Les enfants sont plus âgés que lors de la deuxième enquête (19 % sont âgés de 15 ans et plus contre 7 % dans la deuxième enquête, et 10 % de moins de 6 ans contre 23 %).

La structure par âge semble en revanche tout à fait comparable à celle de la première enquête auprès des parents.

Ce constat souligne une certaine stabilité dans la composition de la file active du CRERA, que ceux-ci aient été accueillis avant 2008 (c'est-à-dire la majeure partie de la population étudiée dans la première enquête) ou en 2009-2010 (pour ceux sollicités de façon complémentaire pour la présente enquête).

Figure 7. Répartition des enfants selon l'âge estimé au 31 décembre 2010



Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

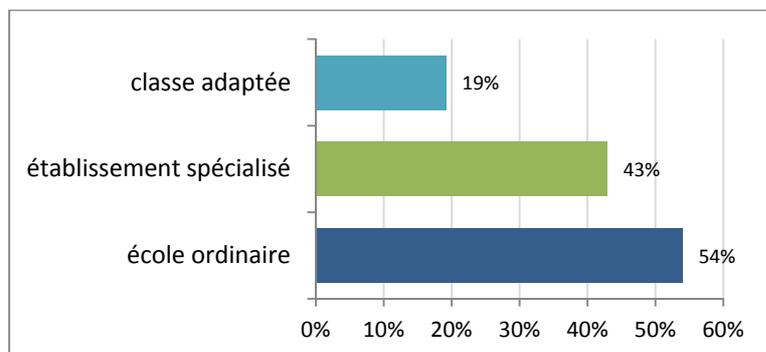
Pour des questions de confidentialité, liées à la méthodologie de recrutement des enseignants (voir chapitre 1), les diagnostics précis des enfants n'ont pas été recueillis. Il n'est donc pas possible de connaître la part respective d'enfants autistes ou porteurs d'autres troubles envahissants du développement.

3.2. Les conditions de scolarisation

Les situations de scolarisation sont très diverses.

La moitié des enfants sont scolarisés en école ordinaire (maternelle, primaire, collège, lycée), deux sur cinq dans des établissements spécialisés (médico-éducatifs ou hospitaliers), et un sur cinq en classes adaptées (CLIS, ULIS, SEGPA).

Figure 8. Répartition des enfants selon le type de scolarisation (n=177 ; réponse multiple possible)

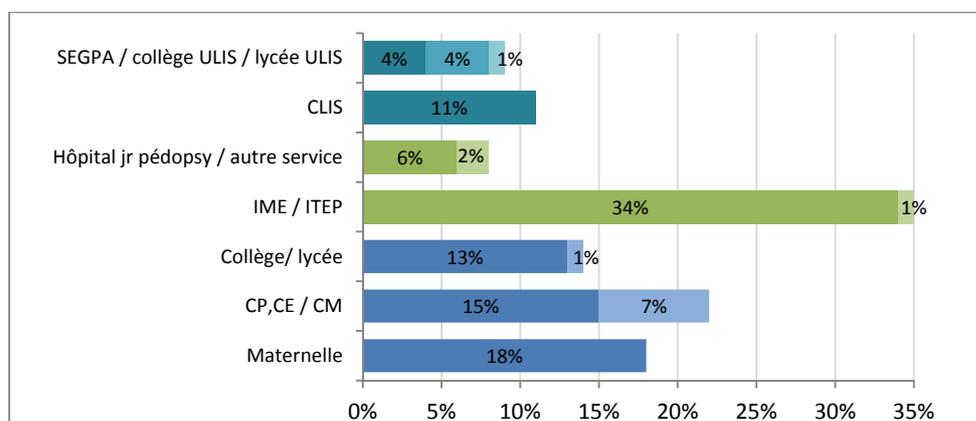


Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Un enfant pouvant fréquenter plusieurs lieux ou suivre plusieurs types de scolarisation, la somme des pourcentages de la figure 8 est supérieure à 100 %.

16 % des enfants fréquentent en effet plusieurs lieux de scolarisation. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de prise en charge partagée (le plus souvent entre un établissement spécialisé ou de santé, et une classe ordinaire ou adaptée).

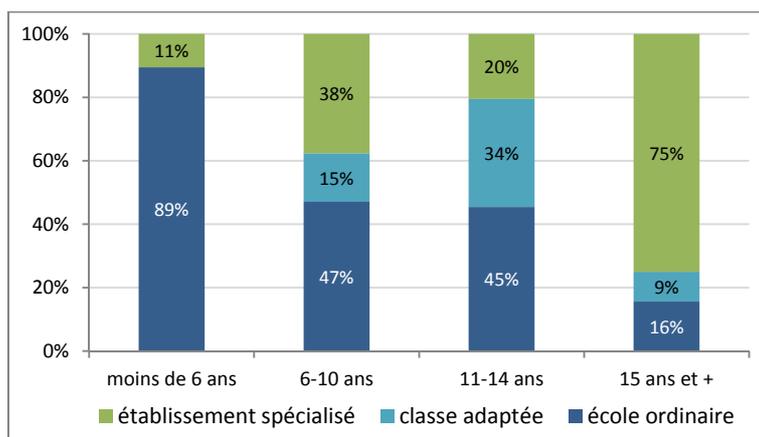
Figure 9. Détail de la répartition des enfants selon le lieu de scolarisation



Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Comme pour les deux enquêtes précédentes, la proportion d'enfants scolarisés en école ordinaire diminue avec l'avancée en âge, les enfants les plus âgés étant majoritairement en établissement spécialisé ou de santé.

Figure 10. Répartition des enfants par type de scolarisation et selon l'âge estimé



Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

La scolarisation à temps plein est beaucoup plus fréquente en milieu ordinaire (53 % des enfants) qu'en établissement spécialisé (6 %). (fig. 11).

Figure 11. Temps de scolarisation des enfants selon le type de scolarisation

Durée moyenne de scolarisation par semaine	Moins de 3h	3-13 h	13-24 h	Plein temps	Total
En école ordinaire	2 %	16 %	29 %	53 %	100 %
En classe adaptée	6 %	18 %	38 %	38 %	100 %
En établissement spécialisé	36 %	55 %	3 %	6 %	100 %
Ensemble	15 %	31 %	21 %	33 %	100 %

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

4 % des enfants ont changé de classe ou d'école suite à des difficultés lors de la période scolaire considérée (vs 6 % dans la deuxième enquête, 9 % dans la première), mais la suite de leur parcours n'est pas connue.

3 % des enfants ont interrompu leur scolarité. Les causes citées sont : violences, difficultés relationnelles, fatigue, hospitalisation en service psychiatrique...

Pour ces deux questionnements, on ne dispose pas de comparaisons avec l'ensemble de la population scolaire.

3.3. Soutien à la scolarité

▪ Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Trois enfants sur quatre bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation - PPS (77 %)². Cette proportion est identique à celle relevée parmi les enfants de la deuxième enquête, mais elle est supérieure à celle de la première enquête (60 %).

² "Afin que lui soit assuré un parcours de formation adapté, chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé a droit à une évaluation de ses compétences, de ses besoins et des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce parcours, selon une périodicité adaptée à sa situation. Cette évaluation est réalisée par l'équipe de suivi de scolarisation. Les parents ou le représentant légal de l'enfant sont obligatoirement invités à s'exprimer à cette occasion. En fonction des résultats de l'évaluation, il est proposé à chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé, ainsi qu'à sa famille, un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu scolaire ordinaire. Le projet personnalisé de scolarisation constitue un élément du plan de compensation. Le PPS propose des modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci figurant dans le plan de compensation (article L.112-2, Code de l'Éducation)."

Lorsque l'enfant bénéficie d'un PPS, 91 % des enseignants déclarent participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)³. Cette proportion est comparable entre enseignants ordinaires (92 %), spécialisés (87 %) ou référents (94 %). Les textes prévoient que l'ESS ne peut se dérouler sans la présence de l'enseignant référent.

▪ **Les contacts avec l'enseignant référent, le psychologue scolaire et le médecin de santé scolaire**

Depuis la loi de 2005, tout au long de leur parcours scolaire, les élèves en situation de handicap sont suivis par un enseignant référent⁴ qui fait le lien entre le (ou les) lieux de scolarisation, la famille et les institutions, notamment la MDPH. Les médecins de santé scolaire et les psychologues scolaires peuvent également apporter leur appui aux enseignants face aux situations de handicap.

32 % des enseignants déclarent avoir été en contact "souvent" ou "très souvent" avec l'enseignant référent au cours de l'année ; 14 % n'ont "jamais" été en contact avec lui et 54 % "parfois"⁵. Dans la deuxième enquête auprès des professionnels de l'accompagnement, la fréquence des contacts avec l'enseignant référent était de même ampleur, 31 % des professionnels ayant été en contact avec lui "souvent" ou "très souvent".

Les enseignants spécialisés sont plus fréquemment en contact avec l'enseignant référent, "souvent" ou "très souvent", que les enseignants ordinaires (38 % vs 24 %).

Figure 12. Fréquence de contact des enseignants avec le médecin et le psychologue scolaire de l'enfant concerné, selon le statut de l'enseignant

	Contact avec le médecin de santé scolaire			Contact avec le psychologue scolaire			Contact avec l'enseignant référent		
	(très) souvent	parfois	jamais	(très) souvent	parfois	jamais	(très) souvent	parfois	jamais
Enseignant ordinaire	5%	38%	57%	11%	34%	55%	24%	65%	11%
Enseignant spécialisé	0%	57%	43%	17%	39%	43%	38%	41%	21%
Enseignant référent	9%	63%	29%	9%	60%	31%	/	/	/
Ensemble	5%	49%	46%	11%	42%	46%	32%	54%	14%

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Les contacts sont beaucoup moins fréquents avec les psychologues scolaires ou les médecins de santé scolaire. Dans un cas sur deux, l'enseignant n'a jamais été en contact avec l'un ou l'autre de ces professionnels. La situation est toutefois différente entre enseignants spécialisés et enseignants ordinaires (fig. 12), avec des contacts plus fréquents pour les enseignants spécialisés.

Ces contacts entre les enseignants et les autres intervenants en milieu scolaire ont très souvent lieu lors des réunions de l'ESS qu'animent les enseignants référents. Ils peuvent aussi être engagés suite à des échanges spécifiques, à cause de certains comportements de l'enfant, en particulier avec le psychologue scolaire. Ces comparaisons semblent montrer que l'enseignant référent est l'interlocuteur de

³ Voir annexe IV.

⁴ Voir annexe III.

⁵ Ce commentaire ne concerne pas les enseignants référents.

première ligne pour les enseignants, avant le médecin ou le psychologue, dans le parcours de scolarisation, comme le prévoit la loi⁶.

▪ **Les autres soutiens**

Parmi les enfants scolarisés dans un établissement scolaire :

- 57 % bénéficient, au sein de l'école, d'un accompagnement par une auxiliaire de vie scolaire individuelle (AVS-i), et 7 % par un emploi vie scolaire (EVS, contrat de droit privé avec une mission d'AVS-i),
- 19 % par une auxiliaire de vie scolaire collective (AVS-co),
- 2 % bénéficient du soutien d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED),
- 6 % d'un "autre soutien scolaire".

7 % des enfants bénéficient de deux types d'accompagnement différents à la fois. En revanche, pour 17 % des enfants, aucun accompagnement spécifique n'est mentionné dans l'enquête.

3.4. Accompagnement éducatif et thérapeutique des enfants

La complexité du parcours de scolarisation des enfants autistes tient aussi à la difficulté de coordonner les différents accompagnements dont peuvent bénéficier ces enfants, au sein de l'école, et en dehors (soins notamment), ce qui a justifié la constitution par la loi de 2005 d'une équipe de suivi de scolarisation (ESS)⁷, animée par l'enseignant référent⁸.

▪ **Le taux de « non réponses » varie de 50 à 80 % selon les items**

Pour ces questionnements, le taux de « non réponses » est très élevé, de 50 à 80 % selon les items (non réponse + "NSP").

Ce résultat illustre la connaissance imprécise par les enseignants de la nature des soins dont bénéficie l'enfant (bien que ceux-ci soient mentionnés dans les PAI et PPS), et la prudence des enseignants à répondre à ces questions.

Les enseignants ordinaires du premier degré sont ceux pour lesquels le taux de non réponses est le moins important. On peut ici faire l'hypothèse que ces derniers sont confrontés à des enfants avec des manifestations psychopathologiques et psychocomportementales importantes (enfants avec autisme ou autres TED avant leur orientation dans le circuit adapté ou spécialisé, surtout en maternelle et CP) conduisant les enseignants à être particulièrement attentifs aux soins mis en œuvre.

Les résultats qui suivent sont donc calculés uniquement parmi les répondants, et ne tiennent pas compte des situations pour lesquelles le suivi n'est pas connu.

Ces résultats ne sont sans doute pas représentatifs de la situation de l'ensemble des enfants autistes de l'étude. On peut imaginer en effet que l'existence d'un suivi éducatif ou thérapeutique est d'autant mieux connu par l'enseignant que ces interventions impactent directement la scolarité de l'enfant (aller-retour avec l'hôpital ou l'IME, interventions du SESSAD au sein de l'école...).

⁶ Voir annexe 3.

⁷ Voir annexe 4.

⁸ Les différentes dimensions de l'accompagnement éducatif et thérapeutique ont été explorées dans la deuxième étude sur le parcours de scolarisation des enfants autistes.

- **Un enfant sur deux suivi en hôpital de jour, lorsque ces soutiens sont connus des enseignants**

Parmi les enfants pour lesquels on dispose de l'information, près de neuf sur dix sont accompagnés par un psychologue, et huit sur dix bénéficient d'un accompagnement psycho-éducatif. Trois enfants sur quatre sont suivis par un orthophoniste.

Un enfant sur deux est suivi en hôpital de jour par un service de pédopsychiatrie (les trois quart ont moins de 11 ans)

Figure 13. Soutiens thérapeutiques ou éducatifs dont bénéficient les enfants en parallèle de l'école* (plusieurs réponses possibles)

Soutien par	Part des enfants bénéficiaires
Un psychologue	88 %
Un accompagnement psycho-éducatif	82 %
Un orthophoniste	73 %
Un hôpital de jour en pédopsychiatrie	50%
Un SESSAD	49 %
Un psychiatre libéral	33 %
Un psychiatre hospitalier	27 %

* Pourcentages donnés parmi les répondants "oui" ou "non".

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Les pourcentages élevés d'accompagnement psychologique et psycho-éducatif appellent certaines observations.

Les formulations retenues dans le questionnaire manquant de précision, il n'est pas possible de différencier les approches psychologiques et/ou éducatives classiques (inspirée de la psychodynamique et de la pédagogie active), les accompagnements psychocomportementaux et psychocognitifs, mais aussi les interventions des psychologues scolaires.

Au-delà de ces imprécisions, ces résultats soulignent la forte implication des professionnels éducatifs et des psychologues, dans leur croissante diversité (cliniciens, cognitivo-comportementalistes, développementalistes).

- **Un fort taux de satisfaction pour les liens avec le secteur hospitalier, les SESSAD...**

Pour essayer de mesurer l'apport de ce soutien à la scolarisation de l'enfant, les enseignants ont été interrogés à propos de trois questions :

Avez-vous été en contact, au cours de l'année scolaire, avec l'un de ces intervenants ?

Ces intervenants sont-ils venus rencontrer l'équipe pédagogique ?

Ce soutien a-t-il contribué à faciliter la scolarisation de l'enfant ?

Or, selon le type de soutien, les contacts établis entre l'enseignant et les équipes soignantes ou éducatives ne semblent pas de même importance.

Lorsque l'enfant a le soutien d'un SESSAD, 97 % des enseignants déclarent avoir été en contact avec ce service. Le SESSAD est en effet présent au sein de l'école, et les enseignants peuvent sans difficulté rentrer en contact avec le service.

En revanche, dans le cas d'un suivi par un psychiatre libéral, seulement 39 % des enseignants ont été en contact avec le praticien au cours de l'année scolaire.

► Centre régional d'études et de ressources sur l'autisme

► Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

Dans le cas d'un suivi par un hôpital de jour ou un psychiatre hospitalier, l'enseignant a été en contact avec l'intervenant respectivement dans 77 % et 67 % des cas. Dans plus de 80 % des cas, l'intervenant a rencontré l'enseignant. Ils déclarent que ce soutien a facilité la scolarisation de l'enfant dans 80 % des cas environ.

Lorsque le suivi est assuré par un psychiatre libéral, l'opinion des enseignants sur l'apport de ce soutien à la scolarisation est plus nuancée.

La contribution des psychiatres libéraux, en comparaison avec la forte satisfaction apportée par les psychiatres hospitaliers, interroge. Dans cette enquête, les soins pluridisciplinaires conduits en équipe institutionnelle ressortent comme une plus-value auprès des enseignants. Y-a-t-il un apport prioritaire de la coordination thérapeutique et de la mise en sens des processus pathologiques au sein des établissements de santé ou médicosociaux par le pédopsychiatre de l'institution à la différence du psychiatre libéral ayant moins souvent des contacts avec les enseignants et les professionnels d'accompagnement ?

Ces résultats traduisent-ils une plus grande « distance » entre le secteur libéral et le monde enseignant qu'entre le monde hospitalier et l'école, deux cultures professionnelles qui auraient appris à travailler ensemble, avec le développement de la scolarisation des enfants handicapés ?

Figure 14. Contacts entre les intervenants soutenant l'enfant et l'équipe pédagogique et enseignante

Enfant bénéficiant du soutien de...	Enseignant en lien avec l'intervenant	Intervenant venu rencontrer l'équipe pédagogique*	Scolarisation facilitée par ce soutien*
Un psychologue	70 %	75 %	79 %
Un accompagnement psycho-éducatif	67 %	70 %	81 %
Un orthophoniste	68 %	60 %	78 %
Un hôpital de jour en pédopsy	77 %	82 %	78 %
Un SESSAD	97 %	94 %	86 %
Un psychiatre libéral	39 %	40 %	43 %
Un psychiatre hospitalier	67 %	83 %	83 %

* d'après les déclarations et l'opinion de l'enseignant répondant

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

RESUME ET COMMENTAIRES

Des profils comparables dans les différentes enquêtes

Les trois enquêtes effectuées dans le cadre de cette étude auprès des parents, professionnels de l'accompagnement et enseignants fournissent des éléments comparables en matière de profils des enfants avec autisme ou autres TED sur le plan démographique, et en matière de lieux de scolarisation selon l'âge.

Une proportion importante des enfants fréquente plusieurs lieux de scolarisation

16 % des enfants fréquentent plusieurs lieux de scolarisation, ce qui témoigne de l'existence de passerelles entre ces différentes structures.

Les appuis au sein de l'école...

77 % des enfants bénéficient d'un PPS, et 83 % bénéficient d'au moins un accompagnement au sein de l'école (AVS, RASED...).

Les enseignants sont en contact avec l'enseignant référent, *très souvent ou souvent* (32 %), *parfois* (54 %), ou *jamais* (14 %). Ces contacts sont plus fréquents lorsqu'il s'agit d'enseignants spécialisés.

... mais aussi en dehors

Les enseignants n'ont pas toujours connaissance des soutiens éducatifs ou thérapeutiques dont bénéficie l'enfant, en dehors de l'école. Le taux de « non réponses » à ces différents items varie de 50 à 80 %.

Dans le cas d'un suivi par un hôpital de jour ou un psychiatre hospitalier, l'enseignant a été en contact avec l'intervenant respectivement dans 77 % et 67 % des cas.

Les enseignants considèrent très majoritairement que les interventions des SESSAD, services hospitaliers... favorisent la scolarisation de l'enfant.

CHAPITRE IV

La perception des enseignants sur les conditions de scolarisation des enfants

4.1. Près de 80 % d'opinions favorables sur les conditions de scolarisation de l'enfant

79 % des enseignants considèrent "très satisfaisantes" et "satisfaisantes" les conditions générales de scolarisation de l'enfant (respectivement 9 % et 70 %). 19 % les considèrent "peu satisfaisantes" et 2 % "pas satisfaisantes".

Cette perception est légèrement différente selon les catégories d'enseignants. Les enseignants référents sont plus nombreux que les enseignants spécialisés ou ordinaires à juger les conditions générales de scolarisation positivement (86 % vs 76 % et 75 %).

Ce résultat peut être lié à la mission des enseignants référents vis-à-vis du suivi de la scolarisation, dont ils constituent un maillon essentiel. Une autre hypothèse est la confrontation moindre des enseignants référents au suivi quotidien des enfants et au caractère résistant de la symptomatologie autistique.

Figure 15. Opinion générale, des différents types d'enseignants, sur les conditions de scolarisation

Opinion générale	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Peu satisfaisantes	Pas satisfaisantes
Enseignants ordinaires	12 %	63 %	25 %	0 %
	75 %		25 %	
Enseignants spécialisés	9 %	67 %	18 %	6 %
	76 %		24 %	
Enseignants référents	2 %	84 %	11 %	2 %
	86 %		14 %	

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

4.1.1. Conditions jugées satisfaisantes

Les enseignants ont ensuite porté leur appréciation sur différents items concernant les conditions de scolarisation, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, des techniques pédagogiques, de la collaboration au sein de l'équipe enseignante, des réalités du cadre scolaire ou encore de critères psychosociaux.

De manière cohérente avec les réponses à la question de l'opinion générale sur les conditions de scolarisation, la plupart des items suscitent l'approbation et seuls trois d'entre eux recueillent moins de 50 % de satisfaction. Cette homogénéité apparente est toutefois à nuancer en fonction des taux variables de non-répondants.

Le tableau ci-après consigne les principaux résultats relatifs aux conditions de scolarisation, en intégrant les taux de non réponses et en spécifiant des intervalles décroissants de satisfaction pour l'ensemble des enseignants.

Figure 16. Conditions jugées majoritairement satisfaisantes ou très satisfaisantes par l'ensemble des enseignants

Taux satisfaction	Conditions de scolarisation	NSP	
80 % et plus	L' acceptation de l'enfant par les personnels de l'école (y compris cantine)	8 %	8 %
	L' acceptation de l'enfant par les autres élèves	8 %	
70-79 %	La coordination au sein de l'équipe pédagogique de l'école	7 %	9 %
	L'ajustement des niveaux d'apprentissage aux capacités intellectuelles de l'enfant	7 %	
	L'appréciation des capacités et des difficultés de l'enfant par la famille	11 %	
	La qualité des échanges entre la famille et les enseignants	8 %	
	La coordination au sein de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)	11 %	
	Le volume de temps scolaire pour acquérir des repères	8 %	
60-69 %	L' acceptation de l'enfant par les parents d'élèves	29 %	13 %
	L'évaluation des capacités et des difficultés de l'enfant par les professionnels	13 %	
	L'ajustement de la pédagogie aux particularités de fonctionnement de l'enfant	4 %	
	La qualité des échanges entre la famille et les professionnels d'accompagnement	27 %	
	La possibilité d'être en lien avec les professionnels de l'accompagnement éducatif ou thérapeutique	5 %	
	L' aménagement du cadre scolaire (bruit, taille et fonction des pièces, repérage...)	9 %	
	L'effectif de la classe	4 %	
	La durée cumulée d'intervention individualisée auprès de l'enfant (AVS+EVS+enseignant+autres)	9 %	
	L'intervention et la définition du rôle de l' enseignant référent	18 %	
50-59 %	La prise en compte du diagnostic pour déterminer le contenu de l'accompagnement pédagogique	16 %	22 %
	La possibilité d'allongement du temps pour les apprentissages et les contrôles	27 %	
	Le contenu du PPS (objectifs et moyens)	20 %	
	L'utilisation de moyens techniques (timer, affichage, éclairage...)	26 %	
45-50 %	Les modalités d'élaboration du PPS (collecte des informations, temps de préparation...)	24 %	28 %
	Les conditions du suivi thérapeutique de l'enfant	33 %	
	La coordination entre les partenaires et la MDPH	27 %	

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

▪ **Acceptation de l'enfant : un fort taux de satisfaction du point de vue des enseignants**

Les deux items ayant le plus fort taux de satisfaction sont des critères que l'on peut qualifier de psychologique et socio-relational : « l'acceptation de l'enfant par les personnels de l'école » et « l'acceptation de l'enfant par les autres élèves » (respectivement 82 % et 89 %),

En ce qui concerne l'item « *qualité des échanges entre la famille et les professionnels* », le taux d'enseignants qui le jugent « très satisfaisant » ou « satisfaisant » est de 64 %, avec cependant 27 % de non répondants. Pour l'item « *acceptation de l'enfant par les parents d'élèves* », le taux de satisfaction est de 69 % avec 29 % de non répondants.

Pour ces deux questions, plus du quart des enseignants n'ont donc pas apporté de réponses.

- **Coordination des intervenants :
des réponses différentes selon la position des intervenants**

Plusieurs items traitent de la coordination entre les intervenants. L'item « *coordination au sein de l'équipe pédagogique* » est celui qui a le score de satisfaction le plus élevé (79 %), devant l'item « *coordination au sein de l'équipe de suivi de la scolarisation* » (72 %).

L'opinion des enseignants est plus mitigée en ce qui concerne « *la coordination des partenaires et la MDPH* » : seulement 45 % des enseignants la juge « *satisfaisante* » ou « *très satisfaisante* ». Pour cet item, le quart des enseignants ne se prononcent pas, sans doute en l'absence de liens directs avec la MDPH.

- **L'ajustement du cadre pédagogique**

Entre 60 et 69 % des enseignants considèrent les conditions de scolarisation « *satisfaisantes* » ou « *très satisfaisantes* » en matière d'adaptation du cadre pédagogique, pour les items suivants :

- « *l'évaluation des capacités et des difficultés de l'enfant par des professionnels* »,
- « *l'ajustement de la pédagogie aux particularités de fonctionnement de l'enfant* »,
- « *l'aménagement du cadre scolaire* »,
- « *l'effectif de classe* »,
- « *la durée cumulée d'interventions individualisées auprès des enfants* ».

Ces cinq items sont par ailleurs assortis d'un faible taux de non réponse : de 4 à 8 %, ce qui renforce la valeur de ce score.

Ces résultats viennent plutôt contredire le discours des "spécialistes" de l'autisme qui insistent souvent sur les défauts de connaissances des enseignants dans ce domaine.

Au moins trois questions se posent alors :

- *les enseignants exprimeraient ainsi leurs « compétences » et leur capacité à s'adapter aux besoins de chaque enfant, et à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires,*
- *la supposée réelle méconnaissance des « spécificités » de l'autisme par les enseignants ne serait pas un problème dans la pratique pédagogique (connaissance empirique dans la durée par l'accumulation d'expériences scolaires mais aussi socio-relationnelle au quotidien),*
- *les connaissances actuelles sur le fonctionnement psychocognitif des personnes avec autisme ne seraient pas déterminantes pour une scolarisation satisfaisante.*

- **La possibilité d'être en lien avec les professionnels de l'accompagnement éducatif et thérapeutique reçoit un fort taux de satisfaction**

La possibilité d'être en lien avec les professionnels éducatifs et thérapeutiques reçoit un fort niveau de satisfaction (60-69 %), et un faible taux de non réponses (5 %).

Il en va de même des interventions de l'enseignant référent, même si le niveau de non réponses est plus conséquent (18 %), correspondant aux enseignants qui n'ont pas de contacts avec le référent de l'enfant.

Enfin, certains items sont jugés satisfaisants par une majorité d'enseignants, avec toutefois un taux d'insatisfaction non négligeable. Au moins trois enseignants sur

dix considèrent les conditions de scolarisation « *peu* » ou « *pas satisfaisantes* » pour les items suivants :

- *l'effectif de la classe* (33 %),
- *la possibilité d'être en lien avec les professionnels de l'accompagnement* (31 %),
- *la durée d'intervention cumulée individualisée auprès de l'enfant* (30 %).

Ces résultats traduisent l'hétérogénéité des situations, avec une proportion importante d'enseignants faisant face à des contextes moins favorables en termes d'effectifs, de liens avec les professionnels de l'accompagnement éducatif ou thérapeutique, ou d'insuffisance du temps d'accompagnement (AVS).

▪ **Des différences de perception selon les catégories d'enseignants**

L'analyse par catégorie d'enseignants aboutit à des classements différenciés (cf. tableaux détaillés en annexes) qui peuvent être rapprochés du référentiel propre à chaque profession et des missions qui lui sont assignées par l'institution scolaire :

- l'évaluation du handicap et la coordination des instances dévolues aux questions de handicap/scolarité, pour les enseignants référents,
- la cohérence de l'institution scolaire et l'adaptation au niveau cognitif, pour les enseignants spécialisés,
- la qualité du lien social, les facteurs d'intégration/inclusion entourant les jeunes avec autisme ou autres TED, pour les enseignants ordinaires.

Pour chaque catégorie d'enseignants, les items qui ont les « scores » les plus élevés ne se recoupent pas toujours.

Pour les **enseignants référents**, les points les plus satisfaisants sont :

- *l'évaluation des capacités et difficultés de l'enfant par les professionnels* (80 %),
- *la coordination au sein de l'ESS* (78 %),
- *la coordination entre les partenaires et la MDPH* (76 %).

Pour les **enseignants spécialisés** :

- *l'acceptation de l'enfant par le personnel de l'école* (97 %),
- *l'ajustement des niveaux d'apprentissage* (87 %),
- *la coordination au sein des équipes pédagogiques de l'école* (86 %).

Pour les enseignants **des classes ordinaires de premier et second degré** :

- *l'acceptation de l'enfant par le personnel de l'école* (96 %),
- *l'acceptation de l'enfant par les autres élèves* (92 %),
- *la qualité des échanges entre la famille et les enseignants* (86 %).

Ces résultats mettent en lumière en particulier les différences de perception entre les enseignants référents et les autres enseignants.

Pour les enseignants référents, la coordination est le cœur de leurs pratiques et ces items obtiennent les plus forts taux de satisfaction, avec la *capacité des professionnels à mieux évaluer les capacités et difficultés de l'enfant*.

Les autres enseignants déclarent les plus forts taux de satisfaction à propos des items « *acceptation (par le personnel de l'école ou par les autres élèves)* » mais aussi « *qualité des échanges avec les familles* » (enseignants ordinaires) ou « *ajustement des niveaux d'apprentissage* » (enseignants spécialisés).

Pour les items concernant « *l'effectif des classes* » et la « *durée d'interventions individualisées* », les résultats sont très différents selon la catégorie d'enseignants.

Les enseignants spécialisés déclarent le plus fort taux de satisfaction pour l'item « *effectif de la classe* » (84 %) : lorsqu'ils exercent en dispositif spécialisé (ULIS,

CLIS..), ces derniers travaillent en effet avec de faibles effectifs. En revanche, pour cet item, seulement un enseignant ordinaire sur deux (52 %) considère les conditions de scolarisation satisfaisantes.

Les enseignants référents déclarent le plus fort taux de satisfaction pour l'item « *durée d'intervention individualisée* » (70 %) contre 56 % seulement pour les enseignants ordinaires. Les perceptions sont différentes selon l'éloignement par rapport au quotidien de la scolarisation de l'enfant (positionnement psychologique, social et technique des AVS).

4.1.2. Conditions jugées non satisfaisantes

Les deux items jugés peu ou pas satisfaisants par une majorité d'enseignants concernent la formation des enseignants et celle des AVS.

Figure 17. Conditions jugées majoritairement peu ou pas satisfaisantes par les enseignants (toutes catégories confondues)

Taux d'insatisfaction	Conditions de scolarisation	Taux de NSP
69 %	[Ma] formation à la prise en charge des enfants autistes et TED*	5 %
58 %	La formation des AVS/EVS qui accompagnent l'enfant à la prise en charge des enfants autistes et TED	27 %

* c'est-à-dire celle des enseignants

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

▪ Formation des enseignants

On observe une différence significative selon la catégorie d'enseignant en ce qui concerne l'opinion sur « *ma formation à la prise en charge des enfants autistes* » : 87 % des enseignants ordinaires et 64 % des enseignants référents jugent cet item insatisfaisant, contre seulement 41 % des enseignants spécialisés. Ce résultat est cohérent avec l'information recueillie dans le chapitre II, les enseignants spécialisés étant plus nombreux à déclarer avoir reçu une formation spécifique, au moins partielle, à la prise en charge des enfants autistes.

▪ Formation des AVS

70 % des enseignants référents contre 51 % des enseignants ordinaires et 37 % des enseignants spécialisés jugent la formation des AVS insuffisante. Pour cet item, 42 % des enseignants spécialisés ne se prononcent pas ("NSP"), les établissements spécialisés n'employant pas d'AVS.

Les enseignants référents sont donc particulièrement nombreux à considérer la formation des AVS comme insuffisante (avant les enseignants ordinaires qui travaillent directement avec ces enfants) : ce constat peut être rapproché du fait que ces professionnels instruisent et suivent les dossiers au quotidien, particulièrement les situations difficiles, et sont directement sensibilisés à la nécessité d'améliorer la capacité technique des accompagnants. Leur rôle d'interface entre la MDPH et l'institution scolaire leur offre une place privilégiée pour évaluer les besoins quantitatifs mais aussi d'efficacité des AVS.

4.1.3. Les conditions à privilégier

Dans le questionnaire, les enseignants ont d'abord été interrogés sur les conditions de scolarisation des enfants qu'ils suivent. Puis, à la fin du questionnaire, ils devaient choisir, dans une liste fermée, cinq propositions susceptibles d'améliorer la scolarisation des enfants avec autisme ou autres TED.

Les items les plus souvent cités sont :

- *la formation de l'enseignant lui-même à la prise en charge de ces enfants,*
- *la formation des AVS,*
- *l'ajustement de la pédagogie aux particularités de fonctionnement de l'enfant,*
- *la prise en compte du diagnostic de l'enfant pour déterminer le contenu de l'accompagnement,*
- *la possibilité d'être en lien avec les professionnels de l'accompagnement éducatif ou thérapeutique.*

Ces différentes propositions recourent les grandes lignes de la politique actuelle en faveur des enfants avec autisme ou autres TED : formation, prise en compte du diagnostic et des particularités de fonctionnement, importance des accompagnements coordonnés.

Ces résultats sont proches de ceux recueillis lors de la deuxième enquête effectuée auprès des professionnels de l'accompagnement.

En revanche, les items « *l'intervention et la définition du rôle de l'enseignant référent* », et « *l'acceptation de l'enfant par les parents d'élèves* » ne sont pas prioritaires.

Faut-il en déduire que la mission des enseignants référents est maintenant prise en compte par l'ensemble des acteurs et que la scolarisation des enfants handicapés dans l'école est bien acceptée par la majorité des parents ?

4.2. La perception des effets de la loi de 2005

4.2.1. Les principales dispositions de la loi de 2005 mieux connues des enseignants spécialisés et référents

Un enseignant sur deux déclare connaître les principales dispositions, concernant la scolarisation des enfants handicapés, de la loi en faveur des personnes handicapées de février 2005. 42 % disent la connaître "partiellement" et 7 % ne pas en avoir connaissance.

Selon le type d'enseignant, la proportion est cependant très variable. En effet, 84 % des enseignants référents et 79 % des enseignants spécialisés déclarent la connaître, et tous la connaissent au moins "partiellement".

Seulement 19 % des enseignants du premier degré et 14 % du second degré déclarent connaître les dispositions de cette loi, tandis que respectivement 8 % et 43 % déclarent ne pas les connaître.

4.2.2. La recherche d'information sur la loi de 2005

Plus de la moitié des enseignants déclarent avoir cherché eux-mêmes les informations (notamment par internet) sur la loi de 2005. Le canal des inspecteurs de circonscription est important également (près d'un enseignant sur deux).

Figure 18. Personnes ou organismes ayant transmis les informations sur la loi de février 2005

Informations dispensées par...	Enseignants concernés ¹			
	Ensemble	Référents	Spécialisés	Ordinaires
vous avez cherché vous-même	53 %	45 %	53 %	59 %
l'inspecteur de circonscription	46 %	47 %	53 %	42 %
autres ²	38 %	46 %	41 %	29 %
un enseignant référent	14 %	18 %	9 %	11 %
le CRERA	13 %	16 %	6 %	16 %
les médias, la presse professionnelle	13 %	8 %	12 %	16 %
la MDPH	11 %	25 %	9 %	2 %
le CREAI	4 %	6 %	3 %	2 %
les associations de parents	4 %	2 %	12 %	0 %

1. Parmi les enseignants ayant déclaré connaître au moins partiellement la loi 2005 (n=157)

2. En général, lors de formations initiales ou continues et lors de discussions avec l'entourage

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

4.2.3. Une large majorité d'enseignants estime que la mise en œuvre de la loi a facilité la scolarisation des enfants atteints de handicap

- *Près de neuf enseignants sur dix considèrent que la scolarisation des enfants handicapés a été facilitée par la loi de 2005*⁹

Pour 87 % des enseignants, « la mise en œuvre de la scolarisation des enfants handicapés a été facilitée », au moins partiellement, par ces dispositions. 9 % estiment que cela n'a rien changé, et 4 % que la situation s'est détériorée.

L'analyse par catégorie d'enseignants révèle cependant des disparités : les enseignants ordinaires sont moins nombreux à constater une amélioration (78 %) que les enseignants référents (94 %), et surtout spécialisés (97 %).

Ces différences de perception ont sans doute plusieurs raisons. Les enseignants ordinaires ont en particulier une expérience plus restreinte (et un manque de formation) vis-à-vis des situations de handicap que leurs collègues enseignants spécialisés ou référents, et ne disposent pas forcément de points de comparaison temporels. Par ailleurs, les enseignants ordinaires font parfois face à de jeunes enfants présentant d'importants troubles psychocomportementaux en maternelle et en primaire (écoles ordinaires), avant qu'ils ne soient pour la plupart orientés vers le médicosocial ou le milieu adapté.

74 % des professionnels interrogés lors de la deuxième enquête considéraient que la scolarisation des enfants handicapés avait été facilitée par les dispositions de la loi de 2005.

- *Pour une majorité d'enseignants, l'avis des parents est mieux pris en compte*¹⁰

Le questionnaire comportait ensuite un certain nombre d'items pour illustrer les changements intervenus. Dans la suite de l'analyse, les réponses n'ont été prises en compte que pour les enseignants ayant déclaré connaître au moins partiellement les principales dispositions de la loi de 2005.

⁹ Question C12, voir annexes.

¹⁰ Question C13, voir annexes.

Parmi les répondants, les enseignants sont très majoritairement en accord avec le fait que :

- *l'avis des parents est mieux pris en compte (73 %),*
- *les besoins d'accompagnement des enfants handicapés sont mieux pris en considération (71 %),*
- *la prise de décision est renforcée par le travail de l'équipe de suivi (70 %),*
- *le rôle de l'enseignant référent est bien défini (67 %).*

En revanche, seulement 40 % des répondants pensent que « *les mesures d'accompagnement éducatif et/ou thérapeutique sont suffisantes* » et 29 % que « *les circuits de décisions sont plus courts* ».

Par ailleurs, 16 % des enseignants estiment que la situation s'est détériorée en ce qui concerne le développement des mesures de soutien à la scolarité.

Figure 19. Opinion des répondants sur les effets de la loi de 2005

Effets de la loi de 2005	Oui / oui partiellement	Ça n'a rien changé	La situation s'est détériorée	NSP
L'avis des parents est mieux pris en compte	73 %	6%	0%	21%
Les besoins d'accompagnement des enfants handicapés sont mieux pris en compte	71 %	10%	2%	17%
La prise de décision est renforcée par le travail de l'équipe de suivi	70 %	8%	0%	22%
Le rôle des enseignants référents est bien défini	67 %	4%	4%	25%
Il y a une meilleure concertation entre les intervenants	63 %	9%	1%	27%
Les mesures de soutien à la scolarité se sont développées (AVS, matériel péda...)	58 %	11%	16%	15%
Les enseignants référents sont formés à l'accompagnement des enfants handicapés	53 %	10%	1%	35%
Les orientations sont mieux préparées	51 %	18%	1%	30%
Les mesures d'accompagnement sont suffisantes	40 %	16%	8%	36%
Les circuits de décision sont plus courts	29 %	17%	8%	45%

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Il existe également des différences marquées entre catégories d'enseignants pour ces items.

Une forte proportion d'enseignants ordinaires ne déclarent pas d'opinions vis-à-vis des items suivants (de 61 % à 45 % de non réponses) :

- « *les circuits de décisions* »,
- « *la formation des enseignants référents* »,
- « *la préparation des orientations* »,
- « *les mesures d'accompagnement* »,
- « *l'amélioration de la concertation entre les intervenants* ».

De manière générale, leur taux de non réponses est supérieur ou égal à 25 %, pour tous les items de la question C13.

Les taux de non réponses des enseignants référents et spécialisés sont en revanche moins élevés, avec des valeurs comparables pour ces deux catégories d'enseignants.

Des avis contrastés s'expriment sur certains points, entre catégories d'enseignants.

Les enseignants référents pensent en grande majorité que *les mesures de soutien à la scolarité se sont développées* (87 %) et que *les orientations sont mieux préparées* (73 %), tandis que les enseignants spécialisés ne sont respectivement que 52 % et 47 % à partager ces opinions.

Figure 20. Opinion des enseignants sur les effets de la loi 2005, selon leur catégorie

Réponses "oui" ou "oui partiellement" (et % de NSP)	Enseignants référents	Enseignants spécialisés	Enseignants ordinaires
L'avis des parents est mieux pris en compte	84 % (14 %)	94 % (3 %)	52 % (38 %)
Les besoins d'accompagnement des enfants handicapés sont mieux pris en compte	87 % (9 %)	84 % (3 %)	52 % (30 %)
La prise de décision est renforcée par le travail de l'équipe de suivi	84 % (14 %)	80 % (3 %)	59 % (36 %)
Le rôle des enseignants référents est bien défini	80 % (9 %)	87 % (13 %)	48 % (40 %)
Il y a une meilleure concertation entre les intervenants	82 % (18 %)	78 % (6 %)	41 % (45 %)
Les mesures de soutien à la scolarité se sont développées (AVS, matériel...)	87 % (9 %)	52 % (3 %)	39 % (24 %)
Les enseignants référents sont formés à l'accompagnement des enfants handicapés	71 % (12 %)	68 % (29 %)	28 % (59 %)
Les orientations sont mieux préparées	73 % (25 %)	47 % (9 %)	34 % (48 %)
Les mesures d'accompagnement sont suffisantes	43 % (33 %)	53 % (13 %)	31 % (48 %)
Les circuits de décision sont plus courts	37 % (45 %)	47 % (20 %)	12 % (61 %)

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Comparaisons avec la deuxième enquête

Enfin, certains écarts importants existent lorsque l'on compare l'opinion des enseignants avec celles exprimées par les professionnels (deuxième enquête).

En ce qui concerne « *la formation des enseignants référents* » et « *le caractère suffisant des mesures d'accompagnement* », les professionnels interrogés lors de la deuxième enquête expriment une opinion beaucoup moins favorable que les enseignants (toutes catégories d'enseignants confondues) - voir tableau page suivante -.

Ces différences de perception peuvent correspondre au fait que les enseignants des écoles ne sont pas en contact avec les mêmes enfants que les professionnels de l'accompagnement (soignants, établissements médico-éducatifs..), qui suivent les enfants ayant les troubles les plus importants.

Figure 21. Opinion des répondants des deux dernières enquêtes sur les effets de la loi de 2005

Effets de la loi de 2005	Troisième enquête ENSEIGNANTS		Deuxième enquête PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT	
	Avis positif *	NSP	Avis positif **	NSP
L'avis des parents est mieux pris en compte	73 %	21 %	76 %	14 %
Les besoins d'accompagnement des enfants handicapés sont mieux pris en compte	71 %	17 %	59 %	11 %
La prise de décision est renforcée par le travail de l'équipe de suivi	70 %	22 %	67 %	15 %
Le rôle des enseignants référents est bien défini	67 %	25 %	56 %	12 %
Il y a une meilleure concertation entre les intervenants	63 %	27 %	64 %	13 %
Les mesures de soutien à la scolarité se sont développées (AVS, matériel pédagogique...)	58 %	15 %	59 %	9 %
Les enseignants référents sont formés à l'accompagnement des enfants handicapés	53 %	35 %	30 %	22 %
Les orientations sont mieux préparées	51 %	30 %	41 %	22 %
Les mesures d'accompagnement sont suffisantes	40 %	36 %	10 %	4 %
Les circuits de décision sont plus courts	29 %	45 %	18 %	28 %

* réponse "oui" ou "oui partiellement"

** réponse "tout à fait d'accord" et "plutôt d'accord"

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

RESUME ET COMMENTAIRES

Des perceptions différentes selon les catégories d'enseignants

Les **enseignants spécialisés** expriment un taux de satisfaction nettement plus élevé que les enseignants référents ou ordinaires. Ils ne se déclarent majoritairement insatisfaits pour aucun item, et leurs taux de non-réponses ("NSP") sont également très faibles. Les enseignants spécialisés disposent également de l'avis le plus éclairé sur les items soumis. « Spécialistes du handicap au sein de l'institution scolaire », leurs modalités de travail (petits groupes, pédagogie individualisée), leur formation spécifique et leurs connaissances sur les pathologies, une plus grande proximité avec les professionnels du soin les préparent sans doute mieux à faire face aux besoins particuliers des enfants avec autisme ou autres TED.

Une forte proportion **d'enseignants référents** n'expriment pas d'avis sur les items pédagogiques : *l'utilisation de moyens techniques (timer, affichage...)* (54 % sans avis exprimé), *les conditions du suivi thérapeutique* (41 %), *l'échange entre la famille et les professionnels d'accompagnement* (37 %)... Ces résultats témoignent sans doute du fait que de nombreux enseignants référents ont une expérience limitée de la scolarisation des enfants avec autisme ou autres TED.

Ces différents résultats peuvent être rapprochés du référentiel propre à chaque profession et des missions qui lui sont assignées :

- l'évaluation du handicap et la coordination des instances dévolues aux questions de handicap/scolarité, pour les enseignants référents,
- la cohérence de l'institution scolaire et l'adaptation au niveau cognitif, pour les enseignants spécialisés,
- la qualité du lien social, les facteurs d'intégration/inclusion entourant les jeunes avec autisme ou autres TED, pour les enseignants ordinaires.

La formation...

Entre six et sept enseignants sur dix considèrent que la formation à la prise en charge des enfants avec autisme ou autres TED n'est pas satisfaisante, qu'il s'agisse de leur propre formation ou bien de celle des intervenants AVS. Le développement de la formation est considéré comme prioritaire pour améliorer la scolarisation des enfants avec autisme ou autres TED. La mise en avant de ce problème (une nouvelle fois) souligne les attentes importantes du monde enseignant dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

Scolarisation des enfants autistes

- Académie de Nantes. (2012). La scolarisation des élèves handicapés dans l'Académie de Nantes en 2011. *Etudes et statistiques*. n° 03. 10 p.
- Philip C, Magerotte G, Adrien JL. (2012). *Scolariser des élèves avec autisme et TED. Vers l'inclusion*. Ed. Dunod. 352 p.
- Beaupied M, Bourgoïn T, Dutillieux G *et al.* (2009). *Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement*. Ministère de l'éducation nationale, Centre national de documentation pédagogique. 88 p.

Plan autisme

- Létard V. (2012). *Evaluation de l'impact du Plan Autisme 2008-2010 : comprendre les difficultés de sa mise en oeuvre pour mieux en relancer la dynamique*. Ministère des solidarités et de la cohésion sociale. 95 p.
- Circulaire interministérielle N°DGAS/DGS/DHOS/3C/2005/124 du 08 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED).

Textes de références relatifs à la scolarisation des élèves présentant un handicap

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Article L146-8 du Code de l'Action Sociale et des familles relatif à l'**équipe de suivi de scolarisation**.
- Article L112-2 du Code de l'Education, circulaire n° 2006-126 du 17-8-2006. Elèves handicapés : mise en œuvre et suivi du **projet personnalisé de scolarisation**.
- Article D351-12 du Code de l'éducation, arrêté du 17 août 2006 relatif aux **enseignants référents** et à leurs secteurs d'intervention.

Etudes sur le parcours de scolarisation des enfants autistes

- ORS Pays de la Loire, CRERA Pays de la Loire. (2010). *Scolarisation avec autisme ou autres troubles envahissants du développement*. 1. L'opinion des parents. 76 p.
- ORS Pays de la Loire, CRERA Pays de la Loire. (2012). *Scolarisation avec autisme ou autres troubles envahissants du développement*. 2. L'opinion des professionnels de l'accompagnement médico-éducatif. 42 p.

Recommandations pour la prise en charge de l'autisme

- HAS. (2010). *Autisme et autres troubles envahissants du développement. Etat des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale*. Synthèse élaborée par consensus formalisé. Janvier 2010. 32 p.
- HAS. (2012). *Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent*. Recommandations. 60 p.

ANNEXES

- A1. Effectifs scolarisés et effectifs d'enseignants
- A2. Enseignant spécialisé
- A3. Enseignant référent
- A4. Equipe de suivi de scolarisation
- A5. Opinion des différentes catégories d'enseignants sur les conditions de scolarisation
- A6. Questionnaire d'enquête
- A7. Sigles

ANNEXE 1. Effectifs scolarisés, et effectifs d'enseignants

▪ Effectifs scolarisés

682 087 élèves sont scolarisés en 2010-2011, de la maternelle au lycée, dans l'Académie de Nantes¹¹ (dont 36 % en Loire-Atlantique), secteurs public et privé confondus.

Figure 1. Répartition par niveau, des élèves scolarisés dans l'Académie de Nantes

Niveau		Répartition des élèves
Premier degré (390 872 élèves)	maternelle	35%
	primaire	22%
Second degré (291 215 élèves)	collège	27%
	lycée	16%

Source : Radioscopie 2011, Académie de Nantes

En 2011, 10 153 élèves porteurs de handicap sont scolarisés dans les établissements publics ou privés du premier et second degré, 65 % dans des classes ordinaires et 35 % en CLIS et ULIS.

Le taux d'enfants handicapés est de 1,7 % dans le premier degré, et de 1,2 % dans le second degré.

Entre 2006 et 2011, 3 654 élèves handicapés supplémentaires ont été scolarisés, l'augmentation étant plus marquée dans le second degré (+ 110 % vs + 36 % dans le premier degré).

Figure 2. Part des élèves en situation de handicap en 2011

Niveau	Élèves handicapés
Premier degré	1,7%
Second degré	1,2%

Source : Études et statistiques de l'Académie de Nantes 03/2012

Le secteur médicosocial et hospitalier accueille par ailleurs 5 452 élèves handicapés, dont 93 % bénéficient d'une scolarisation.

▪ Enseignants

Au 31 janvier 2011, l'Académie compte 47 057 enseignants des secteurs publics et privés dont 20 843 dans le premier degré (44 %) et 26 214 dans le second. Deux tiers des enseignants sont des femmes. Le taux de féminisation est encore plus important dans le premier degré (79 % dans le secteur public et 88 % dans le privé).

¹¹ L'Académie de Nantes recouvre l'ensemble des cinq départements de la région des Pays de la Loire

ANNEXE 2. Enseignant spécialisé

Un enseignant spécialisé est un enseignant admis au concours de recrutement pour être professeur des écoles, professeur certifié (titulaire du CAPES, CAPET ou CAPLP), ou professeur agrégé. Un certain nombre d'enseignants exercent également comme contractuels.

L'enseignant spécialisé présente une certification (examen) à l'issue ou non d'une formation dispensée par les IUFM ou l'INSHEA de Suresnes : CAPA-SH pour le premier degré, 2 CA-SH pour le second degré. Ces certifications sont distinguées par des options (A, B, C, D, E, F et G) selon le type de handicap ou de difficulté scolaire de l'élève. Pour l'autisme et les TED, il s'agit de l'option D (trouble des fonctions cognitives).

L'enseignant spécialisé exerce auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves. Il doit chercher pour chacun de ces élèves les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux.

Les formations préparent les enseignants à exercer dans des situations très diverses, correspondant aux différentes modalités de scolarisation proposées aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils peuvent être amenés :

- à enseigner auprès d'élèves en inclusion individuelle dans une classe ordinaire,
- à enseigner à des élèves en CLIS, SEGPA, EREA,
- à exercer au sein d'un réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté scolaire (RASED),
- à organiser ou coordonner l'enseignement au sein d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans un collège ou un lycée.

De nombreux enseignants spécialisés travaillent également au sein des unités d'enseignement dans les établissements spécialisés (IME, ITEP, IEM, SESSAD...).

En 2010, 731 enseignants spécialisés interviennent auprès d'élèves handicapés dans les Pays de la Loire.

ANNEXE 3. Enseignant référent

La fonction d'enseignant référent a été instituée par la loi du 11 février 2005, et le décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005. Les premiers enseignants référents ont pris leur fonction à la rentrée scolaire 2006-2007.

ARTICLE 2 - « L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.

Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité d'enseignement... ou suivant une scolarité à domicile dans le même secteur, ou suivant une scolarité en milieu hospitalier.

Il assure auprès de ces familles une mission essentielle d'accueil et d'information. Il se fait connaître d'elles et s'assure qu'elles connaissent ses coordonnées postale et téléphonique.

ARTICLE 3 - « L'enseignant référent exerce principalement ses missions en application des décisions de la commission des droits et de l'autonomie et en vue de favoriser leur réalisation.

Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et il est l'interlocuteur principal de toutes les parties de ce projet.

Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire¹²..., dont il est le correspondant privilégié.

ARTICLE 4 - « Au sein de son secteur d'intervention, l'enseignant référent intervient dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé¹³...

Lors de la première inscription de l'élève, le directeur de l'école dans laquelle il est inscrit transmet aux parents les coordonnées de l'enseignant référent et facilite la prise de contact.

Lorsque l'élève est appelé à changer d'école ou d'établissement, ou lorsqu'il est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, l'enseignant référent organise la prise de contact des parents avec l'enseignant référent du secteur concerné. »

*Extraits de l'arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents
et à leurs secteurs d'intervention - NOR MENE061976A
Voir aussi l'article D.351-12 du Code de l'Éducation.*

L'enseignant référent est ainsi la personne ressource de l'Éducation nationale pour l'élève en situation de handicap, qui est chargée de le suivre tout au long de son parcours scolaire. Il a compétence sur tous les établissements, du premier ou second degré (aussi bien public que privé), sanitaire, du secteur médicosocial ou relevant du Ministère de l'agriculture. Il est en général affecté dans l'une des écoles ou l'un des établissements scolaires de son secteur d'intervention et placé sous l'autorité de l'IEN ASH¹⁴.

L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié de l'enfant et de sa famille, que l'enfant soit scolarisé dans un établissement scolaire ou une unité d'enseignement, qu'il suive une scolarité à domicile ou bien encore en milieu hospitalier.

L'enseignant référent "*intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)*", qui siège au sein de la Maison départementale des personnes handicapées. Il collecte toutes

¹² Equipe de suivi de scolarisation. Voir annexe 4.

¹³ Y compris l'enseignement agricole.

¹⁴ Inspecteur de l'Éducation nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés.

les informations utiles en amont de l'élaboration du PPS (projet personnalisé de scolarisation) à laquelle il contribue et il assure par la suite la meilleure mise en œuvre possible du PPS après validation par la CDAPH.

L'enseignant référent est ainsi le lien entre l'enfant, la famille, le (ou les) établissements scolaires que l'enfant fréquente, l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et tous les autres intervenants.

A la rentrée 2011, l'Académie de Nantes compte 79 enseignants référents sur l'ensemble de la région (dont un tiers en Loire-Atlantique), chacun pouvant suivre en moyenne 186 élèves handicapés (*source : Rectorat d'académie*).

ANNEXE 4. Equipe de suivi de scolarisation

La loi du 11 février 2005 a institué une équipe de suivi de scolarisation, qui se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative de l'enseignant référent, notamment pour les bilans annuels obligatoires. Elle peut également se réunir à l'initiative des parents, enseignants, services de soins...

« Une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et de références définies par voie réglementaire et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.

Elle entend, soit sur sa propre initiative, soit lorsqu'ils en font la demande, la personne handicapée, ses parents lorsqu'elle est mineure, ou son représentant légal. Dès lors qu'il est capable de discernement, l'enfant handicapé lui-même est entendu par l'équipe pluridisciplinaire.

L'équipe pluridisciplinaire se rend sur le lieu de vie de la personne soit sur sa propre initiative, soit à la demande de la personne handicapée. Lors de l'évaluation, la personne handicapée, ses parents ou son représentant légal peuvent être assistés par une personne de leur choix.

La composition de l'équipe pluridisciplinaire peut varier en fonction de la nature du ou des handicaps de la personne handicapée dont elle évalue les besoins de compensation ou l'incapacité permanente.

L'équipe pluridisciplinaire sollicite, en tant que de besoin et lorsque les personnes concernées en font la demande, le concours des établissements ou services visés au 11° du I de l'article L. 312-1 ou des centres désignés en qualité de centres de référence pour une maladie rare ou un groupe de maladies rares¹⁵. »

Article L.146-8 (Code de l'action sociale et des familles).

¹⁵ Centre ressources autisme par exemple.

ANNEXE 5. Opinion des différentes catégories d'enseignants sur les conditions de scolarisation

Opinion des ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS sur...	satisfaisant	non satisfaisant	NSP
L'évaluation des capacités et des difficultés de l'enfant par les professionnels	80 %	15%	5%
La coordination au sein de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)	78 %	12%	10%
La coordination entre les partenaires et la MDPH	76 %	11%	13%
L'ajustement de la pédagogie aux particularités de fonctionnement de l'enfant	74 %	17%	9%
L'ajustement des niveaux d'apprentissage aux capacités intellectuelles de l'enfant	73 %	17%	10%
L'acceptation de l'enfant par les personnels de l'école (y compris cantine)	72 %	8%	20%
La possibilité d'être en lien avec les professionnels de l'accompagnement éducatif ou thérapeutique	71 %	24%	5%
La durée cumulée d'intervention individualisée auprès de l'enfant (AVS+EVS+enseignant+autres)	70 %	24%	5%
La coordination au sein de l'équipe pédagogique de l'école	68 %	17%	15%
L'acceptation de l'enfant par les autres élèves	68 %	11%	21%
L'appréciation des capacités et des difficultés de l'enfant par la famille	66 %	16%	18%
L'intervention et la définition du rôle de l'enseignant référent	64 %	11%	25%
La prise en compte du diagnostic pour déterminer le contenu de l'accompagnement pédagogique	64 %	17%	19%
L'acceptation de l'enfant par les parents d'élèves	60 %	0%	40%
L'effectif de la classe	59 %	27%	14%
Le volume de temps scolaire pour acquérir des repères	58 %	26%	16%
La qualité des échanges entre la famille et les enseignants	57 %	19%	24%
L'aménagement du cadre scolaire (bruit, taille et fonction des pièces, repérage...)	55 %	21%	24%
La qualité des échanges entre la famille et les professionnels d'accompagnement	55 %	8%	37%
La possibilité d'allongement du temps pour les apprentissages et les contrôles	51 %	19%	30%
Les conditions du suivi thérapeutique de l'enfant	51 %	8%	41%
Les modalités d'élaboration du PPS (collecte des informations, temps de préparation...)	50 %	30%	20%
Le contenu du PPS (objectifs et moyens)	50 %	42%	8%
L'utilisation de moyens techniques (timer, affichage, éclairage...)	34 %	11%	54%
Ma formation à la prise en charge des enfants autistes et TED	15 %	64%	21%
La formation des AVS/EVS qui accompagnent l'enfant à la prise en charge des enfants autistes et TED	9%	70%	21%

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Opinion des ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS sur...	satisfaisant	non satisfaisant	NSP
L'acceptation de l'enfant par les personnels de l'école (y compris cantine)	97 %	0%	3%
L'ajustement des niveaux d'apprentissage aux capacités intellectuelles de l'enfant	87 %	7%	7%
La coordination au sein de l'équipe pédagogique de l'école	86 %	10%	3%
L'ajustement de la pédagogie aux particularités de fonctionnement de l'enfant	85 %	12%	3%
L'effectif de la classe	84 %	16%	0%
La coordination au sein de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)	84 %	6%	10%
L'utilisation de moyens techniques (timer, affichage, éclairage...)	81 %	16%	3%
L'acceptation de l'enfant par les autres élèves	81 %	19%	0%
La qualité des échanges entre la famille et les enseignants	81 %	19%	0%
L'aménagement du cadre scolaire (bruit, taille et fonction des pièces, repérage...)	78 %	22%	0%
L'intervention et la définition du rôle de l'enseignant référent	78 %	13%	9%
Le volume de temps scolaire pour acquérir des repères	76 %	24%	0%
L'appréciation des capacités et des difficultés de l'enfant par la famille	76 %	18%	6%
La qualité des échanges entre la famille et les professionnels d'accompagnement	76 %	9%	15%
Les modalités d'élaboration du PPS (collecte des informations, temps de préparation...)	70 %	12%	18%
Le contenu du PPS (objectifs et moyens)	70 %	12%	18%
La durée cumulée d'intervention individualisée auprès de l'enfant (AVS+EVS+enseignant+autres)	65 %	26%	9%
La possibilité d'être en lien avec les professionnels de l'accompagnement éducatif ou thérapeutique	65 %	29%	6%
Ma formation à la prise en charge des enfants autistes et TED	59 %	41%	0%
La possibilité d'allongement du temps pour les apprentissages et les contrôles	59 %	22%	19%
L'acceptation de l'enfant par les parents d'élèves	58 %	4%	38%
L'évaluation des capacités et des difficultés de l'enfant par les professionnels	58 %	27%	15%
La prise en compte du diagnostic pour déterminer le contenu de l'accompagnement pédagogique	55 %	42%	3%
La coordination entre les partenaires et la MDPH	53 %	16%	31%
Les conditions du suivi thérapeutique de l'enfant	41 %	34%	25%
La formation des AVS/EVS qui accompagnent l'enfant à la prise en charge des enfants autistes et TED	21 %	37%	42%

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

Opinion des ENSEIGNANTS ORDINAIRES sur...	satisfaisant	non satisfaisant	NSP
L'acceptation de l'enfant par les personnels de l'école (y compris cantine)	96 %	1%	3%
L'acceptation de l'enfant par les autres élèves	92 %	7%	1%
La qualité des échanges entre la famille et les enseignants	86 %	14%	0%
L'appréciation des capacités et des difficultés de l'enfant par la famille	85 %	11%	4%
La coordination au sein de l'équipe pédagogique de l'école	83 %	14%	3%
L'acceptation de l'enfant par les parents d'élèves	79 %	3%	18%
L'ajustement des niveaux d'apprentissage aux capacités intellectuelles de l'enfant	77 %	20%	3%
Le volume de temps scolaire pour acquérir des repères	76 %	18%	6%
L'évaluation des capacités et des difficultés de l'enfant par les professionnels	68 %	18%	14%
La qualité des échanges entre la famille et les professionnels d'accompagnement	64 %	9%	27%
L'aménagement du cadre scolaire (bruit, taille et fonction des pièces, repérage...)	63 %	31%	6%
La coordination au sein de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)	63 %	25%	12%
La possibilité d'être en lien avec les professionnels de l'accompagnement éducatif ou thérapeutique	60 %	38%	2%
La prise en compte du diagnostic pour déterminer le contenu de l'accompagnement pédagogique	57 %	25%	19%
La durée cumulée d'intervention individualisée auprès de l'enfant (AVS+EVS+enseignant+autres)	56 %	34%	10%
La possibilité d'allongement du temps pour les apprentissages et les contrôles	56 %	15%	29%
L'ajustement de la pédagogie aux particularités de fonctionnement de l'enfant	54 %	45%	1%
L'effectif de la classe	52 %	46%	1%
Les conditions du suivi thérapeutique de l'enfant	48 %	17%	34%
Le contenu du PPS (objectifs et moyens)	45 %	25%	30%
L'utilisation de moyens techniques (timer, affichage, éclairage...)	44 %	33%	23%
L'intervention et la définition du rôle de l'enseignant référent	44 %	35%	21%
Les modalités d'élaboration du PPS (collecte des informations, temps de préparation...)	35 %	35%	30%
La coordination entre les partenaires et la MDPH	21 %	46%	34%
La formation des AVS/EVS qui accompagnent l'enfant à la prise en charge des enfants autistes et TED	13 %	51%	22%
Ma formation à la prise en charge des enfants autistes et TED	13 %	87%	0%

Source : ORS, CRERA. Enquête sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme et autres TED

ANNEXE 6. Questionnaire d'enquête

PREMIÈRE PARTIE : les conditions de scolarisation de l'enfant

PARCOURS SCOLAIRE DE L'ENFANT

A1. Année de naissance de l'enfant

A2. Sexe ₁ garçon ₂ fille

A3. Scolarisation de l'enfant (sur la période considérée)

mettre une croix	moins de 3 heures	3-13h	13-24h	plein temps
ECOLE, COLLEGE, LYCEE				
<input type="checkbox"/> maternelle				
<input type="checkbox"/> CP CE1 CE2				
<input type="checkbox"/> CM1 CM2				
<input type="checkbox"/> CLIS				
<input type="checkbox"/> Collège				
<input type="checkbox"/> SEGPA- Collège				
<input type="checkbox"/> ULIS-Collège				
<input type="checkbox"/> Lycée				
<input type="checkbox"/> ULIS-Lycée				
ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL				
<input type="checkbox"/> IME				
<input type="checkbox"/> ITEP et autres				
ETABLISSEMENT DE SANTE				
<input type="checkbox"/> hôpital de jour en psychiatrie				
<input type="checkbox"/> Autre service hospitalier				
AUTRES				

A4. L'enfant a-t-il changé de classe ou d'école suite à des difficultés rencontrées pendant cette période scolaire? ₁ oui ₂ non

A5. Sa scolarité a-t-elle été interrompue durant cette période?
₁ oui ₂ non

A6. Si oui, pourquoi?
.....
.....

SOUTIENS A SA SCOLARITE

A7. L'enfant bénéficie (ait)-t-il d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)? ₁ oui ₂ non

A8. Si oui, particip(é)ez-vous aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) dans le cadre du PPS? ₁ oui ₂ non

A9. Avez-vous été en contact au cours de l'année avec l'enseignant référent de l'enfant?
₁ très souvent ₂ souvent ₃ parfois ₄ jamais ₅ non concerné (1)

A10. Quel(s) était(en) le(s) motif(s) de ce contact?
.....
.....

A11. Avez-vous été en contact au cours de l'année avec le médecin de santé scolaire à propos de cet enfant?
₁ très souvent ₂ souvent ₃ parfois ₄ jamais ₅ non concerné (2)

A12. Quel(s) était(en) le(s) motif(s) de ce contact?
.....
.....

A13. Avez-vous été en contact au cours de l'année avec le psychologue scolaire à propos de cet enfant?
₁ très souvent ₂ souvent ₃ parfois ₄ jamais ₅ non concerné (2)

A14. Quel(s) était(en) le(s) motif(s) de ce contact?
.....
.....

A15. L'enfant bénéficie (ait)-t-il d'un accompagnement au sein de l'école? (plusieurs réponses possibles)

- ₁ AVS-i
₁ AVS-co
₁ EVS
₁ RASED
₁ autre soutien scolaire
₁ non concerné (2)

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET THERAPEUTIQUE

A16. L'enfant bénéficie (ait)-t-il d'un soutien thérapeutique et/ou éducatif en parallèle de l'école?

	oui	non	NSP
Accompagnement psycho-éducatif	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychologue	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Hôpital de jour en pédopsychiatrie	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre libéral	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre hospitalier	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Orthophoniste	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
SESSAD	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Autre :	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃

A17. Si oui, avez-vous été en lien au cours de l'année scolaire avec l'un de ces intervenants?

	oui	non	pas concerné
Accompagnement psycho-éducatif	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychologue	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Hôpital de jour en pédopsychiatrie	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre libéral	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre hospitalier	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Orthophoniste	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
SESSAD	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Autre :	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃

A18. Si oui, ces intervenants sont-ils venus rencontrer l'équipe pédagogique?

	oui	non	pas concerné
Accompagnement psycho-éducatif	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychologue	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Hôpital de jour en pédopsychiatrie	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre libéral	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre hospitalier	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Orthophoniste	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
SESSAD	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Autre :	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃

A19. Si oui, ce soutien a-t-il contribué à faciliter la scolarisation de l'enfant?

	oui	non	pas concerné
Accompagnement psycho-éducatif	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychologue	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Hôpital de jour en pédopsychiatrie	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre libéral	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Psychiatre hospitalier	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Orthophoniste	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
SESSAD	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃
Autre :	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃

DEUXIÈME PARTIE : votre perception des conditions de scolarisation de l'enfant

B1. Comment jugez-vous les conditions de scolarisation de cet enfant (sur la période considérée) ?

METTRE UNE CROIX DANS LA REPONSE CORRESPONDANTE

	très satisfaisantes ₁	satisfaisantes ₂	peu satisfaisantes ₃	pas satisfaisantes ₄	NSP ₅
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					

B2. Quelle est votre opinion générale sur les conditions de scolarisation de cet enfant (sur la période considérée) ?

₁ très satisfaisantes ₂ satisfaisantes ₃ peu satisfaisantes ₄ pas satisfaisantes

B3. Parmi les différents items qui viennent d'être cités, quels sont ceux qui doivent être privilégiés pour favoriser la scolarisation des enfants autistes ou TED ? (par ordre d'importance, le premier étant considéré comme le plus important) :

_____ numéro de l'item (voir question B1)

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

B4. Plus généralement, merci de nous faire part de vos remarques sur la scolarisation des enfants autistes/ TED :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

TROISIÈME PARTIE : questions complémentaires

C1. Age

C2. Sexe H F

C3. Quelle est votre activité actuelle?

- 1 enseignant référent
2 enseignant spécialisé - Option (A à G) :
3 enseignant du premier degré
4 enseignant du deuxième degré
5 autres (préciser)

C4. Dans quel type d'établissement exercez-vous actuellement ?

- 1 établissement public
2 établissement privé sous contrat
3 établissement médico-social ou établissement de santé
4 non concerné (enseignant référent)

C5. Où exercez-vous actuellement ?

- 1 classe ordinaire dans une école du premier degré
2 CLIS
3 collège hors SEGPA ou lycée
4 collège SEGPA
5 collège ULIS
6 établissement médico-social (IME, ITEP, IMPro)
7 établissement de santé

C6. Depuis combien de temps participez-vous au suivi scolaire d'enfants en situation de handicap ?

- 1 Moins de 5 ans 2 5-9 ans 3 10 ans et plus

C7. Depuis combien de temps participez-vous au suivi scolaire d'enfants autistes / TED ?

- 1 Moins de 5 ans 2 5-9 ans 3 10 ans et plus

C8. Avez-vous reçu une formation spécifique à la scolarisation des enfants autistes / TED ?

- 1 oui 2 oui partiellement 3 non

C9. Si oui, laquelle?

C10. Connaissez-vous les principales dispositions concernant la scolarisation des enfants handicapés contenues dans la loi en faveur des personnes handicapées de février 2005 ?

- 1 oui 2 oui partiellement 3 non

C11. Qui vous a dispensé ces informations ?

- (plusieurs réponses possibles)
1 l'inspecteur de circonscription et/ou son équipe
1 un enseignant référent
1 les médias, la presse professionnelle
1 la MDPH
1 le centre ressources sur l'autisme (CRERA)
1 les associations de parents d'enfants handicapés
1 le CREA
1 vous avez cherché vous-même les informations (Internet...)
1 autres (préciser)

C12. Selon vous, ces dispositions ont-elles facilité la mise en œuvre de la scolarisation des enfants handicapés ?

- 1 oui 2 oui partiellement 3 cela n'a rien changé
4 la situation s'est détériorée

C13. Concernant les effets de cette loi, estimez-vous que :

mettre une croix dans la réponse correspondante	oui ₁	oui partiellement ₂	Cela n'a rien changé	La situation s'est détériorée ₄	Je ne suis pas en mesure de faire des comparaisons avec la situation avant la loi ₅
1 les besoins d'accompagnement des enfants handicapés sont mieux pris en considération					
2 les mesures de soutien à la scolarité se sont développées (AVS, EVS, matériel pédagogique...)					
3 les mesures d'accompagnement éducatif/ou thérapeutiques sont suffisantes					
4 le rôle des enseignants référents est bien défini					
5 les enseignants référents sont formés à l'accompagnement des enfants handicapés					
6 les circuits de décision sont plus courts					
7 les orientations sont mieux préparées					
8 l'avis des parents est mieux pris en compte					
9 il y a une meilleure concertation entre les intervenants					
10 la prise de décision est renforcée par le travail de l'équipe de suivi					

ANNEXE 7. Sigles

2CA-SH : Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

ARS : Agence régionale de santé

ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

AVS (AVS-i, AVS-co) : Auxiliaire de vie scolaire (individuelle, collective)

CAPA-SH : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CLIS : Classe pour l'inclusion scolaire

CREAI : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées

CRERA : Centre régional d'études et de ressources pour l'autisme

CTRA : Comité technique régional autisme

EREA : Établissement régional d'enseignement adapté

ESS : Équipe de suivi de la scolarisation

IEM : Institut d'éducation motrice

IEN ASH : Inspecteur de l'Éducation nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés

IME : Institut médico-éducatif

INS HEA : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

ORS : Observatoire régional de la santé

PAI : Projet d'accueil individualisé

PPS : Projet personnalisé de scolarisation

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SESSAD : Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile

TED : Troubles envahissants du développement

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

► Centre régional d'études et de ressources sur l'autisme

► Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire



Cette étude sur les conditions de scolarisation des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED) repose sur **trois enquêtes** menées auprès de :

- ↳ parents,
- ↳ professionnels de l'accompagnement médico-éducatif,
- ↳ enseignants.

Ce rapport présente les résultats de la **troisième** enquête réalisée en 2011 auprès d'enseignants.

ARS

Agence régionale de santé Pays de la Loire
CS 56233 - 44262 Nantes Cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00
ars-pdl-contact@ars.sante.fr

CRERA

Centre régional d'études et de ressources
pour l'autisme des Pays de la Loire
CHU - 4 rue Larrey - 49933 Angers Cedex 9
Tél. 02 41 35 31 21
autisme.crera@chu-angers.fr

ORS

Observatoire régional de la santé
des Pays de la Loire
Hôtel de la région - 1 rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9
Tél. 02 51 86 05 60
accueil@orspaysdelaloire.com

Ces rapports sont disponibles sur :

- ↳ www.santepaysdelaloire.com
- ↳ www.ars.paysdelaloire.sante.fr

ISBN : 978-2-908417-49-4